

UTRILLO VD HEFFINCK (BWP – Facteur SF)

CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE 2018

LE VENDEUR:

Bernard LE COURTOIS
Haras de Brullemail
61 390 BRULLEMAIL

Tél : 02.33.28.42.56

haras-de-brullemail@wanadoo.fr

contactbrullemail@orange.fr

<http://www.brullemail.com>

L'ACHETEUR :

NOM Prénom:

Adresse :

.....

Tél:

e-mail :

La saillie est réservée pour la jument :

**SEULS LES CONTRATS ACCOMPAGNES DES CHEQUES (RESERVATION, SAILLIE ET FRAIS TECHNIQUES)
ET DU QUESTIONNAIRE SERONT VALIDES ET ENREGISTRES.**

A. SAILLIE ENCAISSABLE AU 1^{er} Octobre SI JUMENT GESTANTE (avec Garantie Poulain Vivant.) TVA à 10%

- ❖ **OPTION 1 : IAF au HARAS DE TAMERVILLE : 220,00 € + 880,00 € TTC + Frais de MEP
MEP à régler au HARAS DE TAMERVILLE
50500 SAINT CÔME DU MONT contact D et S BROHIER (06.07.23.93.40 et 06. 75.39.90.53)
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 2 : IAR dans un centre agréé : 220,00 € + 880,00 € TTC + Frais techniques : 77,00 € TTC par envoi (via transporteur) ou 22,00 € TTC si semence prise au HARAS DE TAMERVILLE.
ETABLIR LE CHEQUE DES FRAIS TECHNIQUES A L'ORDRE DU HARAS DE TAMERVILLE
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 3 : IAC dans un centre agréé : 220,00 € + 880,00 € TTC + Frais techniques IAC : 275,00 € TTC à la réservation.
ETABLIR TOUS LES CHEQUES A L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL**

B. SAILLIE ENCAISSABLE A LA NAISSANCE DU POULAIN TVA A 10%.

- ❖ **OPTION 1 : IAF au HARAS DE TAMERVILLE : 220,00 € + 1.210,00 € TTC + Frais de MEP
MEP à régler au HARAS DE TAMERVILLE
50500 SAINT CÔME DU MONT contact D et S BROHIER (06.07.23.93.40 et 06.75.39.90.53)
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 2 : IAR dans un centre agréé : 220,00 € + 1.210,00 € TTC + Frais techniques : 77,00 € TTC par envoi (via transporteur) ou 22,00 € TTC si semence prise au HARAS DE TAMERVILLE
ETABLIR LE CHEQUE DES FRAIS TECHNIQUES A L'ORDRE DU HARAS DE TAMERVILLE.
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 3 : IAC dans un centre agréé : 220,00 € + 1.210,00 € TTC + Frais techniques IAC : 275,00 € TTC à la réservation.
ETABLIR TOUS LES CHEQUES A L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL**

(1) Entourez votre choix

GARANTIE POULAIN VIVANT : Pour toutes juments pleines au 1/10/2018 ne donnant pas naissance à un poulain viable à 48 heures l'année suivante, l'éleveur bénéficiera d'une saillie gratuite du même étalon, hors frais techniques IAC. La jument devant répondre aux exigences des conditions sanitaires.

Si la jument est constatée vide, un certificat vétérinaire devra être fourni au Haras de Brullemail **AVANT LE 1ER OCTOBRE 2018**, le chèque de la saillie sera alors détruit.

Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 24h, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans les 48 heures.

L'éleveur a pris connaissance du fait que les frais techniques **en IAC** correspondent à 3 doses (24 paillettes) pour la saison de monte 2018. Les doses non utilisées devront être retournées à EUROGEN avant le 1er Septembre 2018.

L'éleveur a la possibilité de faire saillir plusieurs juments en 2018 aux conditions "CLUB MAIL". (Voir catalogue)

Le prix de la saillie est dû, même si elle est annulée par l'éleveur ; elle n'est transférable à un autre éleveur qu'après autorisation de l'éta lonnier.

Au cas où le stock de semence congelée serait épuisé, toute saillie pourra être annulée de plein droit sans indemnités.

- Les frais d'insémination, de pension, du suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, de transport de la jument ou de son foal, sont à la charge de l'éleveur qui est averti que le certificat de saillie ne sera délivré qu'après le règlement intégral des sommes dues.
- L'éleveur déclare qu'il dégage de toute responsabilité le propriétaire, le haras et son personnel pour tout accident ou maladie survenus à la jument ou à son poulain, y compris lors de l'embarquement et du débarquement.

CONDITIONS SANITAIRES (obligatoires pour la validité de la Garantie Poulain Vivant) :

Les juments ne seront acceptées au centre d'IAC que munies de leur livret signalétique à jour des vaccins grippe, rhinopneumonie et tétanos. Et pour les juments en IAC, d'un certificat sanitaire négatif émanant d'un laboratoire agréé est OBLIGATOIRE.

- Jument suitée en 2018 : Pas d'IAC sur la chaleur de lait et prélèvement bactériologique du col de l'utérus en début de seconde chaleur.
- Jument non suitée en 2018 : prélèvement bactériologique du col de l'utérus sur chaleur avant d'être inséminée.

Toutes les juments vides après deux cycles devront IMPERATIVEMENT avoir un nouveau prélèvement bactériologique et subir un traitement si nécessaire avant nouvelle IA.

FaitLe.....

L'ACHETEUR

LE HARAS DE BRULLEMAIL

(Mention "Lu et approuvé")


HARAS DE BRULLEMAIL
F 81500 BRULLEMAIL
Tél : 02 83 28 42 56
Fax : 02 33 28 57 54
haras-de-brullemail@wanadoo.fr
http://www.brullemail.fr

QUESTIONNAIRE UTRILLO VD HEFFINCK 2018

Nom & Prénom.....
(Devant figurer sur la facture)

Adresse

Téléphone (fixe + portable) :

E-mail :

Nom de la jument

N° SIRE :Race.....

Père :Grand Père maternel.....

Date de naissance :/...../..... Robe :Taille :

En 2018, sera-t-elle : Suitée de l'étalon
Non suitée de l'étalon

En 2017, était-elle : Suitée de l'étalon
Non suitée de l'étalon

En 2016, était-elle : Suitée de l'étalon
Non suitée de l'étalon

Coordonnées exactes (Nom, adresse, Tél)

Centre de mise en place

Date du terme ou date prévue d'arrivée au centre d'IAC :
(Pour expédier les doses)

Signature :